

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>COMMUNE DE CAMPOME</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAMPOME</p> <p><u>SEANCE DU 24 novembre 2021</u></p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents à la séance : 7 Procuration : 3 Ont participé au vote : 10 Pour 10 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 17/11/2021</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Campôme s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOSC, Maire</p>
<p><u>Objet : Mise en vente immeuble cadastré section A n° 74</u></p>	<p>PRESENTS : Jean-Louis BOSC, Henri SOBRAQUES, Laetitia SITJA, Jean-Louis BLAZY, Alexandre BLEUZET, Martine DAUBY, Pauline CHEVALLIER ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Bernard GIBERT donne procuration à Jean-Louis BOSC André CARRERE donne procuration à Laetitia SITJA Gérard BLAZI donne procuration à Jean-Louis BLAZY</p>
<p>Secrétaire de Séance : Henri SOBRAQUES</p>	<p>Henri SOBRAQUES</p>

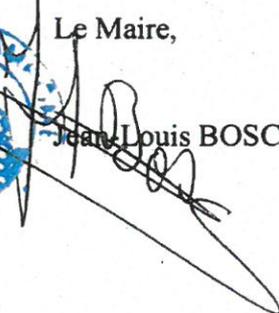
Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet d'investissement de « l'aménagement de la petite maison Dandine » à réaliser sur le présent mandat. Afin de financer la part d'autofinancement de la commune, sans augmenter les taux d'imposition et pour ne pas endetter la commune, il propose de vendre l'immeuble cadastré section A n° 74 qui est actuellement loué.

Le conseil Municipal décide :

- De vendre le bien cadastré section A n°74
- De faire évaluer l'immeuble par des agents immobiliers
- De déléguer Monsieur le Maire pour s'occuper des formalités

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Louis BOSC.



<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>COMMUNE DE CAMPOME</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAMPOME</p> <p><u>SEANCE DU 24 novembre 2021</u></p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents à la séance : 7 Procuration : 3 Ont participé au vote : 10 Pour 10 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 17/11/2021</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Campôme s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOSC, Maire</p>
<p><u>Objet : Principe de la réglementation du stationnement place de la Mairie et interdiction de stationner route de la Castellane</u></p>	<p>PRESENTS : Jean-Louis BOSC, Henri SOBRAQUES, Laetitia SITJA, Jean-Louis BLAZY, Alexandre BLEUZET, Martine DAUBY, Pauline CHEVALLIER ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Bernard GIBERT donne procuration à Jean-Louis BOSC André CARRERE donne procuration à Laetitia SITJA Gérard BLAZI donne procuration à Jean-Louis BLAZY</p>
<p>Secrétaire de Séance : Henri SOBRAQUES</p>	<p>Henri SOBRAQUES</p>

Monsieur le Maire souhaite recueillir l'aval du conseil municipal avant d'exercer ses pouvoirs de police concernant la réglementation du stationnement place de la mairie en instaurant un arrêt minutes limité à 15 minutes sur la place et d'instaurer une interdiction de stationner devant Route de la Castellane devant le centre de vacances.

Le conseil Municipal décide de valider le principe de la réglementation du stationnement place de la mairie en instaurant un arrêt minute limité à 15 minutes et d'instaurer une interdiction de stationner devant route de la Castellane devant le centre de vacances.

Monsieur le Maire prendra les arrêtés correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,

Jean-Louis BOSC.

<p align="center">REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p align="center">DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p align="center">COMMUNE DE CAMPOME</p> 	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAMPOME</p> <p align="center"><u>SEANCE DU 24 novembre 2021</u></p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents à la séance : 7 Procuration : 3 Ont participé au vote : 10 Pour 10 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 17/11/2021</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Campôme s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOSC, Maire</p>
<p><u>Objet : Vote du taux communal de la taxe d'aménagement</u></p>	<p>PRESENTS : Jean-Louis BOSC, Henri SOBRAQUES, Laetitia SITJA, Jean-Louis BLAZY, Alexandre BLEUZET, Martine DAUBY, Pauline CHEVALLIER ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Bernard GIBERT donne procuration à Jean-Louis BOSC André CARRERE donne procuration à Laetitia SITJA Gérard BLAZI donne procuration à Jean-Louis BLAZY</p>
<p>Secrétaire de Séance : Henri SOBRAQUES</p>	<p>Henri SOBRAQUES</p>

Vu le code de l'urbanisme notamment l'article L 331-2 et suivant,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu le plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant SCOT approuvé le 13 mars 2021,

Le Conseil Municipal décide :

- **De voter le taux de 3 % de taxe d'aménagement sur l'ensemble de la commune de Campôme**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,



Jean-Louis BOSC.

<p align="center">REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p align="center">DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p align="center">COMMUNE DE CAMPOME</p> 	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAMPOME</p> <p align="center"><u>SEANCE DU 24 novembre 2021</u></p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents à la séance : 7 Procuration : 3 Ont participé au vote : 10 Pour 10 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 17/11/2021</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Campôme s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOSC, Maire</p>
<p><u>Objet : Caution pour le ménage de la salle des fêtes</u></p>	<p>PRESENTS : Jean-Louis BOSC, Henri SOBRAQUES, Laetitia SITJA, Jean-Louis BLAZY, Alexandre BLEUZET, Martine DAUBY, Pauline CHEVALLIER ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Bernard GIBERT donne procuration à Jean-Louis BOSC André CARRERE donne procuration à Laetitia SITJA Gérard BLAZI donne procuration à Jean-Louis BLAZY</p>
<p>Secrétaire de Séance : Henri SOBRAQUES</p>	<p>Henri SOBRAQUES</p>

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 7 juillet 2021 qui instaure les tarifs d'occupation de la salle des fêtes. Monsieur le Maire explique que certains loueurs de la salle ne laissent pas les lieux propres et propose donc au conseil municipal d'instaurer une caution qui sera titrée si les locaux ne sont pas laissés propres.

Le Conseil Municipal décide :

- **D'instaurer une caution d'un montant de 150.00 euros lorsque les lieux ne sont pas laissés propres.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,



Jean-Louis BOSC.

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES COMMUNE DE CAMPOME 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAMPOME <u>SEANCE DU 24 novembre 2021</u>
Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents à la séance : 7 Procuration : 3 Ont participé au vote : 10 Pour 10 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 17/11/2021	L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Campôme s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOSC, Maire
Objet : Décision modificative n° 2	PRESENTS : Jean-Louis BOSC, Henri SOBRAQUES, Laetitia SITJA, Jean-Louis BLAZY, Alexandre BLEUZET, Martine DAUBY, Pauline CHEVALLIER ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Bernard GIBERT donne procuration à Jean-Louis BOSC André CARRERE donne procuration à Laetitia SITJA Gérard BLAZI donne procuration à Jean-Louis BLAZY
Secrétaire de Séance : Henri SOBRAQUES	Henri SOBRAQUES

Le Conseil Municipal décide de voter la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest		14 716.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest		14 716.00 €
D 023 : Virement à la sect° d'investis		14 716.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		14 716.00 €
R 021 : Virement de la sect° de fonct		14 716.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		14 716.00 €
R 70311 : Concessions dans les cimetières		711.00 €
R 70388 : Autres redevances et recettes		697.00 €
R 7088 : Autres produits divers		510.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services		1 918.00 €
R 752 : Revenus des immeubles		12 000.00 €
R 7588 : Autres prod. div gest° courante		798.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante		12 798.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Maire,
Jean-Louis BOSC.

